



**INTERVENTION DU CANADA À LA RÉUNION DE L'OSCE SUR LA MISE EN
ŒUVRE DE LA DIMENSION HUMAINE 2008
Varsovie, du 29 septembre au 10 octobre 2008**

Séance de travail 7 : Tolérance et non-discrimination II, incluant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes; la mise en oeuvre du Plan d'action de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes; la promotion de l'égalité entre les sexes et la prévention de la violence à l'égard des femmes

La violence à l'égard des femmes et des jeunes filles est l'une des formes les plus répandues mais les moins reconnues de violation des droits de la personne. Toutefois, à l'échelle mondiale, nous avons constaté des progrès importants au chapitre de la sensibilisation et de la défense des droits ainsi que dans l'élaboration de normes. En outre, dans un certain nombre de pays, ces progrès se sont traduits par l'adoption de lois et de règlements nationaux qui s'attaquent au problème. Toutefois, malheureusement, en dépit de l'attention accrue accordée aux droits des femmes, peu de progrès ont été réalisés pour réduire le niveau de violence global à l'endroit des femmes et des jeunes filles.

L'élimination de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles est depuis longtemps une priorité canadienne, tant à l'échelle nationale qu'internationale. Le Canada met en œuvre une approche polyvalente et multidisciplinaire qui tire profit d'un large éventail de partenariats avec ses provinces et territoires, avec des organisations de femmes et des organisations non gouvernementales ainsi qu'avec d'autres secteurs de la société civile. En septembre 2006, le Canada a publié un document majeur portant sur la violence à l'égard des femmes : *Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques 2006*. Ce document jette de la lumière sur la prévalence et les manifestations de la violence faite aux femmes et aux jeunes filles au Canada. Il fournit de nouvelles données sur le harcèlement criminel, la condamnation des auteurs de violence et la disponibilité des services aux victimes.

L'un des principaux défis que pose la prise en compte du problème continue d'être le manque d'information complète sur la violence fondée sur le sexe, lequel pourrait être comblé par la collecte et l'analyse systématiques de données. La collecte de données et d'information désagrégées selon le sexe, l'âge et d'autres facteurs pertinents pour l'élimination de cette violence est un besoin urgent.

En conclusion, laissez-moi mentionner brièvement le Plan d'action 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes. Dans sa récente présentation du Rapport d'évaluation annuel, le Secrétaire général a fait remarquer que même si des progrès ont été réalisés jusqu'à présent vers l'atteinte de l'égalité entre les sexes, il reste plusieurs défis à relever. En particulier, on a besoin de faire progresser davantage les aspects politiques-militaires et économiques-environnementaux. Les projets concernant ces aspects qui donnent suite aux préoccupations relatives à l'égalité entre les sexes sont encore trop peu nombreux. Par conséquent, le Canada aimerait que l'OSCE poursuive ses efforts pour appliquer efficacement les principes de l'égalité entre les sexes dans ses programmes et projets, par exemple en réalisant des analyses comparatives entre les sexes et en formulant des résultats sensibles à la sexospécificité. Le fait de garantir que les droits et l'égalité des femmes sont intégrés dans les projets de grande envergure et le partage de l'expertise entre les missions sur le terrain et dans l'ensemble de l'OSCE sont deux façons de faire avancer la réalisation de cet objectif. Le Canada appuie fortement tant les efforts de l'OSCE visant à garantir que les principes d'égalité des sexes sont appliqués efficacement dans les initiatives de programmation de l'OSCE que les objectifs du Plan d'action 2004 de l'OSCE pour la promotion de l'égalité entre les sexes.